



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec  
MRC de Drummond  
**Conseil de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **14 août 2024 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Yves Grondin	maire suppléant de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
François Tessier	maire suppléant de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Sont absents :	
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Jocelyn Brière	représentant de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière  
John Husk, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint  
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

## 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.



## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*MRC13765/08/24*

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point suivant :  
11.5) COMITÉ FASO / RAPPORT D'ACTIVITÉS.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
  - 3.1) Procès-verbal du 12 juin 2024 / Adoption
  - 3.2) Suivi du conseil du 12 juin 2024
  - 3.3) Procès-verbal de correction / MRC13688/05/24 / Dépôt
4. **CAP**
  - 4.1) Procès-verbal du 4 juin 2024 / Dépôt
  - 4.2) Suivi du CAP du 2 juillet
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
  - 6.1) Comptes à payer / Juillet 2024 / Dépôt
  - 6.2) Comptes à payer / Août 2024 / Approbation
  - 6.3) Prévisions budgétaires 2025 / Calendrier des travaux / Dépôt
  - 6.4) Sommet international de l'innovation / Autorisation
  - 6.5) Autorisation de paiement / Pluritec / PIIRL / Facture F216366
  - 6.6) Stratégie financière compte bancaire / Autorisation
7. **Administration**
  - 7.1) Accès entreprise Québec (AEQ) / Avenant 3 / Autorisation
  - 7.2) Atelier de travail 2024 / Information
  - 7.3) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 / Autorisation
  - 7.4) Véloce III / Appel à projets / Autorisation
8. **Évaluation**
  - 8.1) Rapports sur la tenue à jour des rôles / Juillet et août 2024 / Dépôt
9. **Planification et gestion du territoire**
  - 9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
    - 9.1.1) Lefebvre, 429 (PLU)  
Identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.
    - 9.1.2) Lefebvre, 430 (zonage)  
Prévoir des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables du phénomène d'îlot de chaleur urbain.
    - 9.1.3) Saint-Cyrille-de-Wendover, 437-43 (zonage)  
Autoriser les usages R-3, R-4 et R4-8 dans la zone C-1.
  - 9.2) Comité d'aménagement / Rapport d'activités
  - 9.3) Modification au SADR / Entrée en vigueur du Règlement numéro MRC-945 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'ajustement du périmètre urbain et à l'agrandissement de l'affectation urbaine de Durham-Sud à même l'affectation rurale / Adoption

- 9.4) Échange de zones de réserve / Drummondville / Adoption
- 9.5) Gestion des cours d'eau
  - 9.5.1) Exécution de travaux / Durham-Sud / Cours d'eau Marquis, branche 23 (GC-485) / Autorisation
  - 9.5.2) Exécution de travaux / Saint-Eugène / Rivière Scibouette, branche 1-B (GC-461) / Autorisation
- 9.6) Matières résiduelles
  - 9.6.1) Comité de gestion des matières résiduelles / Rapport d'activités
  - 9.6.2) Signature d'une entente avec la société WM Québec inc. / Autorisation
- 9.7) Environnement
  - 9.7.1) CRECQ / Activité immersive en milieux humides / Appui
  - 9.7.2) CRECQ / Défi innovation Québec en économie sociale / Autorisation
  - 9.7.3) PRMHHN / Identité visuelle / Mandat
- 9.8) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)  
Aucun point.
- 9.9) Parc régional de la Forêt Drummond
  - 9.9.1) Comité du Parc régional de la Forêt Drummond / Rapport d'activités
  - 9.9.2) Projet Signature / Soumissions / Autorisation
  - 9.9.3) Hydro-Québec / Acquisition de terrain / Autorisation
  - 9.9.4) Prescriptions sylvicoles / Travaux automne 2024 / Autorisation
  - 9.9.5) PRCMHH / Étude Volet 1 / Autorisation du propriétaire
- 9.10) Mobilité durable
  - 9.10.1) Comité de mobilité durable / Rapport d'activités
  - 9.10.2) Programme de subvention au transport adapté / Demande d'aide financière 2024 Volet 1 / Autorisation
  - 9.10.3) Contrat de transporteur / Autorisation
  - 9.10.4) CSSDC / Transport collectif Drummond / Fin d'entente
- 10. Sécurité publique**
  - 10.1) Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé / Adoption
  - 10.2) Rapport annuel d'activités incendie année 11 (2023) / Adoption
  - 10.3) SOMUM / Renouvellement des services 2024-2025 / Autorisation
- 11. Développement économique, social et culturel**
  - 11.1) Comité MADA / Rapport d'activités
  - 11.2) MADA / Résumé des projets à venir
  - 11.3) MADA / Programme circonflexe pour le prêt d'équipements récréatifs adaptés aux aîné(e)s / Demande d'aide financière / Autorisation
  - 11.4) MADA / Demande d'aide financière au Programme nouveaux horizons / Autorisation
  - 11.5) ~~Comité FASO / Rapport d'activités (point retiré)~~
- 12. Ressources humaines**
  - 12.1) Direction du service des ressources humaines et des services clients / Embauche
  - 12.2) Conseiller(ère) en environnement et en adaptation aux changements climatiques / Affichage de poste / Autorisation
- 13. Correspondance**
  - 13.1) Liste de correspondance
- 14. Divers**  
Aucun point.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 15. Période de questions**  
**16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

**3. CONSEIL**

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2024 / ADOPTION

*MRC13766/08/24*

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 juin 2024.

ADOPTÉE

3.2 SUIVI DU CONSEIL DU 12 JUIN 2024

Le suivi des résolutions du dernier conseil est déposé. Il n'y a aucune question.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / MRC13688/05/24 / DÉPÔT

Le procès-verbal de correction concernant la résolution MRC13688/05/24 de la séance du 15 mai 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

**4. CAP**

4.1) PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2024 / DÉPÔT

Le procès-verbal de la séance du CAP du 4 juin 2024 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

4.2) SUIVI DU CAP DU JUILLET

Le suivi des résolutions du CAP du 2 juillet 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

**5. L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 3 juillet 2024 au 14 août 2024 est déposée pour information. La préfète profite de l'occasion pour souligner l'anniversaire de monsieur Sylvain Cormier. Il n'y a aucune question.

**6. FINANCES**

6.1) COMPTES À PAYER / JUILLET 2024 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de juillet adoptés par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) COMPTES À PAYER / AOÛT 2024 / APPROBATION

*MRC13767/08/24*

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement MRC-754 de la MRC de Drummond;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE conformément audit règlement, la liste des comptes payables a été présentée et déposée aux membres du conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil quant à ces comptes qui totalisent 1 373 013,87 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucune séance du CAP pour le mois d'août ne figure au calendrier des séances 2024;

Il est proposé par Guy Lavoie  
Appuyé par Maryse Collette  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement des comptes ci-haut mentionnés, le tout selon la liste des écritures d'achats soumise en date du 14 août 2024.

D'AUTORISER également le paiement des rémunérations, rémunérations additionnelles et frais de déplacement des membres pour la séance du présent conseil du 14 août 2024.

ADOPTÉE

6.3) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 / CALENDRIER DES TRAVAUX / DÉPÔT

Le calendrier des prévisions budgétaires 2025 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.4) SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION / AUTORISATION

*MRC13768/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le Sommet international de l'innovation en villes médianes (SIIViM) vise à promouvoir l'innovation dans le milieu municipal, qu'il appuie la création de passerelles économiques entre les villes à travers le Québec et la Francophonie et les entreprises innovantes de différents territoires;

CONSIDÉRANT QUE le rendez-vous annuel du SIIViM sert à positionner l'innovation comme réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels font face les municipalités et qu'il permet de mettre en avant l'ingéniosité des entreprises innovantes et émergentes qui développent des solutions originales pour le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE le prochain Sommet, qui aura lieu du 8 au 10 octobre 2024, se tiendra à Drummondville;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP d'autoriser la préfète à s'inscrire au prochain Sommet (*CAP7039/06/24*);

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Éric Émond  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'inscription de la préfète au Sommet international de l'innovation en villes médianes qui se tiendra à Drummondville, et ce, pour les trois jours, soit les 8, 9 et 10 octobre 2024.

D'AUTORISER l'acquittement des frais d'inscription et de déplacement de ladite personne, à même les prévisions budgétaires 2024, Partie I – Administration générale.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

6.5) AUTORISATION DE PAIEMENT / PLURITEC / PIIRL / FACTURE F216366

*MRC13769/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond bénéficie d'une aide financière du ministère des Transports pour la mise à jour de son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a octroyé le contrat de mise à jour du PIIRL, étapes 4 à 7, à Pluritec lors de sa séance du 17 janvier 2024 (*MRC13609/01/24*);

CONSIDÉRANT la facture F216366 de Pluritec reçue en date du 17 juillet 2024 au montant de 37 410 \$, taxes en sus;

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par Sylvain Cormier  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture F216366 de Pluritec reçue en date du 17 juillet 2024 au montant de 37 410 \$, taxes en sus, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

6.6) STRATÉGIE FINANCIÈRE COMPTE BANCAIRE / AUTORISATION

*MRC13770/08/24*

CONSIDÉRANT QUE, pour donner suite à la demande de la directrice générale d'élaborer une stratégie financière pour la MRC de Drummond, la directrice des finances a rencontré les représentant(e)s de Desjardins le 3 juillet 2024 pour établir des recommandations de placements et de rentabilité financière au conseil;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette rencontre, Desjardins a transmis, le 3 juillet 2024, une offre comprenant la présentation de différents scénarios de placement pour profiter des taux d'intérêt plus avantageux, soit les options suivantes :

Transfert compte avantage entreprise		Placement **	
Solde (CAD)	Taux d'intérêt (%)	Taux d'intérêt (%)	Périodes placements
0 à 49 999,99	2,65%	4,80%	1 an
50 000 à 99 999,99	2,70%	4,50%	2 ans
100 000 à 499 999,99	3,00%	4,05%	3 ans
500 000 à 999 999,99	3,35%	3,80%	4 ans
1 000 000 et plus	3,50%	3,75%	5 ans

**\*\* Les taux sont sujets à changement sans préavis tant que les placements ne sont pas effectués.**

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité de la proposition de Desjardins a été validée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que de la firme Cain Lamarre;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme comptable FBL concernant les propositions de Desjardins, considérées comme étant des placements sûrs d'un point de vue comptable;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 203 et 711.12 du *Code municipal du Québec*, ces types de placements requièrent l'adoption d'une résolution du conseil pour être applicables;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Desjardins permet de maintenir le fonds de roulement de la MRC;

Il est proposé par Luce Daneau  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète et la directrice générale à procéder au transfert d'un montant de 1 000 000 \$ du compte général de la MRC de Drummond vers le compte avantage entreprise ET1 existant avec un taux d'intérêt fixe de 3,50 %.

D'AUTORISER la direction générale à retransférer, au besoin, les montants nécessaires au compte général de la MRC de Drummond.

D'AUTORISER la préfète et la directrice générale à procéder au placement d'un montant de 2 000 000 \$ du compte général avec un taux fixe pour une période d'un an.

D'AUTORISER la préfète et la directrice générale à transférer la subvention du Plan climat, actuellement dans un compte avec opérations (EOP), dans un nouveau compte avantage entreprise.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

## 7. ADMINISTRATION

### 7.1) ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) / AVENANT 3 / AUTORISATION

*MRC13771/08/24*

CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, la MRC de Drummond signait la convention d'aide financière pour Accès entreprise Québec (AEQ) afin d'obtenir un financement pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2021, le paragraphe a) de l'article 6 et l'article 3.1 de l'annexe A de la Convention fut modifié par l'avenant 1;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2023, l'article 3.1 de l'annexe A de la Convention fut modifié par l'avenant 2;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que le ministre délégué à l'Économie ont transmis l'Avenant 3 afin de modifier les articles 4.9, 4.10 et 6 de la Convention;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant modifie les engagements de la MRC en ce qui a trait à la date limite de transmission des états financiers annuels de la MRC pour l'année 2024 ainsi que pour la transmission d'un rapport d'activité final pour la période entre 2020-2021 et 2024-2025 et qu'il modifie les modalités de paiement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a délégué à Drummond Économique le rôle et les responsabilités relatifs à l'exercice de cette entente;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE, suivant la signature de l'avenant, un versement au compte bancaire de la MRC sera effectué par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour la réalisation du programme AEQ;

Il est proposé par Éric Émond  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, l'Avenant 3 à la convention d'aide financière pour Accès Entreprise Québec.

DE REMETTRE la contribution gouvernementale à venir du ministère de l'Économie et de l'Innovation, à Drummond Économique pour la réalisation du programme AEQ.

DE TRANSMETTRE copie la présente résolution et de l'Avenant 3 signé au ministre de l'Économie et de l'Innovation, au ministre délégué à l'Économie et à Drummond Économique.

ADOPTÉE

7.2) ATELIER DE TRAVAIL 2024 / INFORMATION

Le calendrier des ateliers de travail 2024 est présenté aux membres du conseil pour information. Il n'y a aucune question.

7.3) PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2024-2027 / AUTORISATION

*MRC13772/08/24*

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 a pris fin le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE, malgré que le Programme soit échu, le renouvellement de celui-ci ainsi que le montant accordé à la région Centre-du-Québec pour la période de 2024-2027 n'ont toujours pas été annoncés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du PADF 2024-2027 implique de désigner la MRC qui s'occupera de la gestion des sommes consenties pour la région du Centre-du-Québec et de nommer, pour chacune des MRC, le(la) signataire de l'Entente et que, dans le but d'accélérer la mise en œuvre du Programme et de permettre la réalisation des mandats une fois que celui-ci aura été annoncé, il y a lieu de procéder à cette désignation et nomination immédiatement;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Robert Julien  
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER la MRC de L'Érable à titre de MRC délégataire désignée pour administrer les sommes qui seront consenties pour la région du Centre-du-Québec pour le Programme d'aménagement durable des forêts pour 2024-2027.

D'AUTORISER la préfète à signer l'entente de délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts 2024-2027.

ADOPTÉE





Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

7.4) VÉLOCE III / APPEL À PROJETS / AUTORISATION

*MRC13773/08/24*

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le Volet 3 du Programme vise à soutenir les organismes dans la prise en charge de l'entretien de la Route verte et de ses embranchements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 119 776 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 59 887,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

CONSIDÉRANT QU'un second appel de projets était en vigueur du lundi 17 juin au vendredi 5 juillet 2024 et qu'aucune séance du conseil n'était prévue pour cette période;

CONSIDÉRANT QUE le CAP a adopté une résolution autorisant le dépôt d'une demande (CAP7047/07/24);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a confirmé que la demande serait recevable sous condition d'adoption, par le conseil de la MRC, d'une résolution conforme à sa séance du mois d'août 2024;

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière au Volet 3 - Entretien de la Route verte et de ses embranchements du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et de confirmer l'engagement de la MRC à respecter les modalités d'application en vigueur.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute documentation pertinente en ce sens avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

**8. ÉVALUATION**

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / JUILLET ET AOÛT 2024 / DÉPÔT

Les rapports sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et du 1<sup>er</sup> août 2024 sont déposés. Il n'y a aucune question.



## 9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

### 9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

#### 9.1.1) LEFEBVRE, 429 (PLU)

*MRC13774/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 429 modifiant son plan d'urbanisme n° 386;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Fréchette  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 429 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 429 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

#### 9.1.2) LEFEBVRE, 430 (ZONAGE)

*MRC13775/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 430 modifiant son règlement de zonage n° 387;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de prévoir des mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables du phénomène d'îlot de chaleur urbain, tel que l'emploi obligatoire de certains types de revêtement de toiture pour les bâtiments de grande envergure et la plantation de feuillus recouvrant 25 % de la superficie des grandes aires de stationnement;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par Robert Julien  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 430 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 430 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

9.1.3) SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER, 437-43 (ZONAGE)

*MRC13776/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement n° 437-43 modifiant son règlement de zonage n° 437;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser les usages R-3, R-4 et R4-8 dans la zone C-1;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Yves Grondin  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 437-43 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 437-43 à la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE

9.2) COMITÉ D'AMÉNAGEMENT / RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités du comité consultatif d'aménagement ayant eu lieu le 7 juillet 2024 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.3) MODIFICATION AU SADR / ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-945 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND NUMÉRO MRC-773-1, RELATIF À L'AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTION URBAINE DE DURHAM-SUD À MÊME L'AFFECTION RURALE / ADOPTION

*MRC13777/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 15 mai 2024, le Règlement MRC-945;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation atteste que le Règlement MRC-945 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement MRC-945 est entré en vigueur le jour de la notification de cet avis à la MRC, soit le 28 juin 2024;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige, après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, l'adoption d'un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité locale devra apporter pour tenir compte de cette modification au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le Document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme, pour tenir compte de cette modification au schéma, n'a pas été modifié depuis son adoption le 13 mars 2024 (*MRC13655/03/24*);

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Luce Daneau  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'adoption du Document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme, relativement au *Règlement numéro MRC-945 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1, relatif à l'ajustement du périmètre urbain et à l'agrandissement de l'affectation urbaine de Durham-Sud à même l'affectation rurale.*, lequel est entré en vigueur le 28 juin 2024.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution et du Règlement MRC-945 aux municipalités locales de la MRC.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution et du Règlement MRC-945 aux MRC adjacentes.

ADOPTÉE

9.4) ÉCHANGE DE ZONES DE RÉSERVE / DRUMMONDVILLE / ADOPTION

*MRC13778/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis à la MRC de Drummond une demande qui vise à procéder à un échange de superficie de zone de réserve;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à faciliter le développement de nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6 du document complémentaire du SADR prévoit des normes et une procédure pour encadrer les échanges de superficie de zone de réserve;

CONSIDÉRANT QUE les zones échangées sont de superficies équivalentes;

CONSIDÉRANT QUE la zone échangée est en continuité avec la trame urbaine existante et s'avère une option économiquement appropriée pour le développement, en comparaison aux autres espaces vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la zone échangée permet un développement concentré et non linéaire;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation d'urbanisme de Drummondville devra être modifiée afin d'empêcher le développement des activités urbaines dans la nouvelle zone de réserve;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité d'aménagement, donné lors de la rencontre du 6 juin 2024;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Éric Émond  
Appuyé par Sylvain Cormier  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'échange de superficie de zone de réserve.

DE TRANSMETTRE au MAMH, la présente résolution et la cartographie à jour de l'échange de superficie de zone de réserve.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.5) GESTION DES COURS D'EAU

9.5.1) EXÉCUTION DE TRAVAUX / DURHAM-SUD / COURS D'EAU MARQUIS,  
BRANCHE 23 (GC-485) / AUTORISATION

*MRC13779/08/24*

CONSIDÉRANT les résolutions 2022-01-16 et 2024-05-126, adoptées par la Municipalité de Durham-Sud les 10 janvier 2022 et 7 mai 2024, demandant, entre autres, l'entretien du cours d'eau Marquis, branche 23 et s'engageant à défrayer une partie des coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 171-08-2023, adoptée par la Municipalité de Sainte-Christine (MRC d'Acton) le 21 août 2023, demandant l'entretien du cours d'eau Marquis, branche 23 et s'engageant à défrayer une partie des coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 398 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 6 767 \$;

CONSIDÉRANT QU'une *déclaration de conformité* sera déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale entre les MRC d'Acton et de Drummond relativement à la gestion des travaux d'entretien dans la branche 23, qui est de compétence commune, est intervenue en juin dernier (MRC13697/05/24 et 2024-116);

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Maryse Collette  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'entretien du cours d'eau Marquis, branche 23, sur une distance de 398 mètres linéaires, au montant estimé de 6 767 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande des Municipalités de Durham-Sud et Sainte-Christine ainsi qu'avec l'entente intermunicipale signée entre les MRC d'Acton et de Drummond.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.5.2) EXÉCUTION DE TRAVAUX / SAINT-EUGÈNE / RIVIÈRE SCIBOUEFFE,  
BR. 1-B (GC-461) / AUTORISATION

MRC13780/08/24

CONSIDÉRANT la résolution 93-22-18, adoptée par la Municipalité de Saint-Eugène le 2 mai 2022, demandant l'entretien de la branche 1-B de la rivière Scibouette et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 697 mètres linéaires, soit 329 mètres dans la rivière Scibouette et 368 mètres dans sa branche 1-B;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 8 126 \$;

CONSIDÉRANT QU'une *déclaration de conformité* sera déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement;

Il est proposé par Luce Daneau  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la branche 1-B de la rivière Scibouette sur une distance de 697 mètres linéaires, au montant estimé de 8 126 \$ et que cette autorisation soit conditionnelle à la signature d'une entente intermunicipale entre les MRC d'Acton, des Maskoutains et de Drummond relativement à la gestion de travaux d'entretien dans une partie de la rivière Scibouette, qui est de compétence commune.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉE

9.6) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.6.1) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités du comité de gestion des matières résiduelles ayant eu lieu le 3 juillet 2024 est déposé. Monsieur Stéphane Dionne en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.6.2) SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ WM QUÉBEC INC. /  
AUTORISATION

MRC13781/08/24

CONSIDÉRANT QUE WM Québec inc. (WM) exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales de la MRC utilisent le LET de WM pour l'élimination des leurs déchets ultimes;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE WM souhaite poursuivre l'exploitation de son LET afin de continuer de desservir les municipalités locales de la MRC et sa clientèle en provenance d'autres MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est dotée d'un Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR) visant, entre autres, la réduction des résidus ultimes et qu'elle est favorable au développement d'alternatives à l'enfouissement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE WM souhaite évaluer la possibilité de développer un complexe environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC souhaitent se prévaloir d'un tarif avantageux pour l'enfouissement de leurs résidus ultimes, durant toute la période d'exploitation de la phase 3B du LET et toute phase subséquente;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec la société WM Québec inc. intitulée Convention encadrant l'élimination des résidus ultimes et le développement d'un complexe environnemental.

ADOPTÉE

9.7) ENVIRONNEMENT

9.7.1) PRMHHN / ACTIVITÉ IMMERSIVE EN MILIEUX HUMIDES / APPUI

*MRC13782/08/24*

CONSIDÉRANT l'objectif 5.1 du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) d'informer 50 % des citoyens de la MRC, d'ici 2028, pour assurer leur compréhension et leur participation aux activités de conservation;

CONSIDÉRANT le montant de 15 000 \$ inscrit au budget 2024 pour, entre autres, la sensibilisation du public en général au sujet de la conservation;

CONSIDÉRANT QUE le projet du CRECQ consiste en l'organisation d'une journée de visite immersive de différents types de milieux humides (tourbière, marécage, marais, etc.) sur le territoire de la Ville de Drummondville le 25 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'à chacun des arrêts, des invité(e)s expert(e)s seront présent(e)s pour parler d'une thématique en lien avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ offre à la MRC des participations gratuites à l'activité;

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

D'APPUYER le projet de journée immersive du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) où différents milieux humides seront visités sur le territoire de la Ville de Drummondville le 25 septembre 2024.

D'AUTORISER un paiement de 1 000,00 \$ au CRECQ en soutien à ce projet, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024 (PRMHHN).



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

ADOPTÉE

9.7.2) DÉFIS INNOVATION QUÉBEC EN ÉCONOMIE SOCIALE / AUTORISATION

*MRC13783/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à s'approvisionner davantage en biens et services provenant de l'économie sociale via son adhésion au mouvement « L'économie sociale, j'achète » (*MRC13422/06/23*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée à élaborer un Plan climat (*MRC/13661/03/24*);

CONSIDÉRANT QUE les vingt-deux Pôles d'économie sociale du Québec ont mis sur pied le programme *Défis Innovation Québec en économie sociale* sur leurs territoires respectifs visant à soutenir les entreprises d'économie sociale de leurs territoires et de les accompagner afin de favoriser la réussite de défis;

CONSIDÉRANT QU'un financement jusqu'à concurrence de 500 000 \$ est disponible dans le cadre de ce programme pour les entreprises d'économie sociale capables d'offrir une solution à un défi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) est une entreprise d'économie sociale accompagnée par le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QU'à sa rencontre du 2 juillet 2024, le comité administratif et de planification de la MRC a donné son appui au projet de formation des citoyen(ne)s, des élu(e)s, du personnel municipal, des partenaires et acteurs régionaux concernant la lutte aux changements climatiques proposé par le CRECQ;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Défis Innovation Québec en économie sociale* exige qu'un défi soit déposé par un organisme public, tel que la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE de lancer un défi en matière de formation concernant la lutte aux changements climatiques dans le cadre du programme *Défis Innovation Québec en économie sociale* permettrait de favoriser un projet structurant pour la région à la fois en matière d'économie sociale et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche n'entraîne pas de coûts pour la MRC;

Il est proposé par Maryse Collette  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un défi portant sur la formation des citoyen(ne)s, des élu(e)s, du personnel municipal, des partenaires et acteurs régionaux en matière de lutte aux changements climatiques dans le cadre des *Défis Innovation Québec en économie sociale* avant le 31 août 2024.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, toute documentation pertinente en ce sens.

ADOPTÉE





Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.7.3) PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS /  
IDENTITÉ VISUELLE / MANDAT

*MRC13784/08/24*

CONSIDÉRANT l'objectif 5.1 du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) d'informer 50 % des citoyens de la MRC, d'ici 2028, pour assurer leur compréhension et leur participation aux activités de conservation;

CONSIDÉRANT le montant de 15 000 \$ inscrit au budget 2024 pour, entre autres, la sensibilisation du public en général;

CONSIDÉRANT que les MRC d'Arthabaska, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska se sont entendues pour la création d'une identité visuelle commune de leurs plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels comme première action du plan de communication;

CONSIDÉRANT que des offres de service pour l'élaboration d'une identité visuelle ont été demandées aux entreprises Signé François Roy et l'Agence Well;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Signé François Roy de 15 500 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Agence Well de 10 348 \$ (volets 1 et 2);

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par Robert Julien  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de l'Agence Well du 27 mai 2024 (volets 1 et 2) pour la réalisation d'une identité visuelle pour les plans régionaux des milieux humides, hydriques et naturels des MRC d'Arthabaska, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, toute documentation pertinente en ce sens.

D'AUTORISER le paiement de 10 348 \$, taxes incluses, à l'Agence Well à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024 (PRMHHN), et ce, incluant la contribution des MRC d'Arthabaska, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska qui en défraieront également le coût en part égale, soit un montant de 2 587 \$ chacune (taxes incluses).

ADOPTÉE

9.8) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.9) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

9.9.1) COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND / RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités du comité du Parc régional de la Forêt Drummond ayant eu lieu le 9 mai 2024 est déposé. Madame Line Fréchette en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.9.2) PROJET SIGNATURE / SOUMISSIONS / AUTORISATION

*MRC13785/08/24*



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du Volet 3 – Projet « Signature Innovation » par la MRC, de la signature du protocole d'entente, de l'adoption du plan directeur et l'adoption du cadre de gestion de l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le plan de travail Signature 2024 le 13 mars dernier et a obtenu l'autorisation du conseil afin d'obtenir des soumissions pour la mise en œuvre des projets (*MRC13703/05/24*);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour lesdits projets, soit;

- Travaux complémentaires, entrée du secteur Saint-Bonaventure : Excavation Martin Fournier 3 100 \$ plus taxes et Excavation Yvon Benoit 10 600 \$ plus taxes;
- Travaux additionnels, voies cyclables et piétonnières rive ouest : Excavation Yvon Benoit 19 745 \$ plus taxes et Terrassement Benco 1 900 \$ plus taxes;
- Correctifs, poussière de pierre boucle des Érables argentés : Excavation Martin Fournier 3 100 \$ plus taxes.

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par François Tessier  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER lesdites dépenses.

D'AUTORISER le paiement sur réception des factures à même la subvention du FRR Volet 3 Signature du parc régional de la Forêt Drummond.

ADOPTÉE

### 9.9.3) HYDRO-QUÉBEC / ACQUISITION DE TERRAIN / AUTORISATION

*MRC13786/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a acquis 119 lots d'Hydro-Québec (H-Q), le 5 juillet 2018, en vue de créer le Parc régional de la forêt Drummond (PRFD) et d'y développer des activités (*MRC12020/05/18*);

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 633 545, situé à l'intérieur des limites du parc régional sur la rive est, demeure toujours la propriété d'H-Q;

CONSIDÉRANT QUE ce lot linéaire d'une superficie de 0,18 hectare aurait pu faire partie de la transaction de 2018, mais que par le passé il avait été attribué par erreur au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QU'à sa rencontre du 21 février 2024, le comité directeur du parc régional avait mandaté la directrice générale pour compléter l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT les vérifications des titres effectuées par la MRC auprès du MTMD et d'H-Q et de la validation de ce dernier comme étant propriétaire de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est d'intérêt pour la MRC, car il constitue une portion de la voie cyclable et piétonnière existante, reliant le secteur Saint-Joachim-de-Courval de Drummondville au secteur des Érables argentés du parc régional;

CONSIDÉRANT l'offre d'H-Q de céder tous ses droits et titres qu'elle peut prétendre sur ce lot pour la somme symbolique de 1 \$, à condition que la MRC défraie les coûts d'arpenteur et de notaire reliés à la transaction;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE cette transaction figure au plan de travail Signature 2024 ainsi qu'à l'autorisation de mise en œuvre de projets adoptés par le conseil de la MRC (*MRC13662/03/24 et MRC13703/05/24*) et que les sommes sont disponibles;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Dubé arpenteurs-géomètres, au montant de 1 100 \$, taxes en sus, et du bureau de notaire Daniel Landry, au montant de 2 160 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE ce lot sera intégré par règlement à la désignation de l'emplacement du parc régional, conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par Éric Émond  
Appuyé par Sylvie Laval  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER à Hydro-Québec que la MRC de Drummond accepte l'acquisition du lot 4 633 545 pour la somme symbolique de 1 \$ et la charge des frais d'arpentage et de notaire reliés à la transaction.

D'ACCEPTER les soumissions reçues de Dubé arpenteurs-géomètres, au montant de 1 100 \$, taxes en sus, et du bureau de notaire Daniel Landry, au montant de 2 160 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC de Drummond à signer les documents requis pour conclure cette transaction immobilière.

D'AUTORISER le paiement des factures sur réception à même l'aide financière du FRR Volet 3 Signature du parc régional de la Forêt Drummond.

ADOPTÉE

9.9.4) PRESCRIPTIONS SYLVICOLES / TRAVAUX AUTOMNE 2024 /  
AUTORISATION

*MRC13787/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le parc régional est un territoire forestier composé entièrement de forêts naturelles et de plantations et que le territoire nécessite de l'entretien et de l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement forestier réalisé pour l'unité matricule 7691-476928 située à Saint-Majorique-de-Grantham (*MRC13173/09/22*);

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement forestier réalisé pour l'unité matricule 7293-87-5897 située à Saint-Bonaventure (*MRC12565/03/20*);

CONSIDÉRANT QUE des coupes progressives d'ensemencement, de protection et de régénération des sols, d'éclaircies commerciales, d'amélioration et de 1<sup>er</sup> dégagement de plantation sont recommandées cet automne dans les parcelles forestières figurant aux prescriptions sylvicoles jointes à la présente résolution, et ce, sur une superficie projetée de 37 hectares;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront mis en œuvre par le Groupement forestier Arthabaska-Drummond;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs traitements dans le cadre de ces travaux sont admissibles aux programmes d'aide financière de mise en valeur des forêts privées pour une somme projetée de 40 048 \$ en aide financière;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond manifeste son intérêt à entretenir la forêt du parc régional de façon durable et étroitement liée aux activités récréotouristiques et d'en tirer des revenus;

Il est proposé par Yves Grondin  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les prescriptions sylvicoles remises par le Groupement forestier Arthabaska-Drummond ainsi que tout autre document requis afin de mettre en œuvre ces travaux forestiers.

D'ENTREPRENDRE les travaux forestiers conformément aux prescriptions sylvicoles.

DE DÉDUIRE les coûts de ces travaux à même le montant des revenus de coupes forestières.

DE DIRIGER les revenus de coupes nets au budget du Parc régional de la forêt Drummond.

ADOPTÉE

9.9.5) PRCMHH / ÉTUDE VOLET 1 / AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE

*MRC13788/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le pilier de développement 2 du plan directeur du Parc régional de la forêt Drummond vise notamment des activités de recherche sur le territoire du parc;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 4.3 du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC vise à assurer la restauration et la création de milieux humides, hydriques et naturels sur 5 % du territoire de la MRC d'ici 2032;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière afin d'effectuer les études nécessaires en vue d'un éventuel projet de restauration de milieu humide ou hydrique dans le cadre du Volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (*MRC13453/08/23*);

CONSIDÉRANT QUE la firme Rivières a proposé à la MRC d'effectuer une étude en ce sens sur le territoire du parc régional;

CONSIDÉRANT QUE le Volet 1 du PRCMHH fait en sorte que les dépenses liées à ces études sont couvertes à 100%, faisant en sorte que la MRC ou le parc régional n'engagerait aucuns frais;

CONSIDÉRANT QU'un Volet 2 est également disponible au PRCMHH pour la réalisation, le cas échéant, de projets de restauration ou création de milieux humides et hydriques et que les dépenses liées à ces potentiels projets sont également couvertes à 100% par ce volet, faisant en sorte que la MRC n'engagerait aucuns frais advenant un projet réalisé via ce Programme;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un projet de restauration de milieu humide ou hydrique sur le territoire du parc régional contribuerait à la pérennité des interventions en plus de constituer une belle vitrine pour la MRC dans le cadre de la réalisation du PRMHHN.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du propriétaire est requise pour réaliser une étude du Volet 1 et que la MRC est propriétaire des lots du parc régional;

Il est proposé par Luce Daneau  
Appuyé par Sylvain Cormier  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'autorisation du propriétaire des lots constituant le Parc régional de la forêt Drummond pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute documentation requise afin permettre l'étude pour le Volet 1 du PRCMHH par la firme Rivières.

D'AUTORISER la firme Rivières à accéder au territoire du Parc régional de la forêt Drummond, et de réaliser une étude dans le cadre du Volet 1 du PRCMHH en collaboration avec l'équipe de la MRC.

DE TRANSMETTRE, à titre d'autorisation du propriétaire, copie de la présente résolution à la firme Rivières.

ADOPTÉE

9.10) MOBILITÉ DURABLE

9.10.1) COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE / RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités du comité mobilité durable ayant eu lieu le 12 août 2024 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.10.2) PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024 – VOLET 1 / AUTORISATION

*MRC13789/08/24*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond s'est vu déléguer par 17 municipalités de son territoire la compétence d'organisation d'un service de transport collectif et adapté (à l'exception de Saint-Cyrille-de-Wendover pour ce deuxième volet) en mars 2023 (*MRC13342/03/23*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de service en transport adapté le 9 août 2023 (*MRC13458/08/23*) ainsi qu'une grille tarifaire des services de transport adapté le 13 septembre 2023 (*MRC13489/09/23*);

CONSIDÉRANT QUE Mobilibus, le service de transport collectif et adapté de la MRC de Drummond, est en opération depuis le 10 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'équilibre de la prévision budgétaire 2024 du service Mobilibus adoptée par la MRC (*MRC13607/01/24*) nécessite une demande d'aide financière au Programme de subvention en transport adapté (PSTA) – Volet 1 du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'offrait aucun service de transport adapté jusqu'au 10 janvier 2024 et n'a donc actuellement aucun surplus accumulé associé à l'exercice de cette compétence ni aucun achalandage de référence avant ce moment;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre un service de transport adapté en milieu rural où la densité territoriale est inférieure à 35 habitants par kilomètre carré ;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que 617 déplacements seront effectués avec le service de transport adapté en 2024;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du PSTA indiquent que la contribution de base du MTMD est calculée selon la formule suivante : coût reconnu par déplacement (jusqu'à concurrence de 24 \$) x nombre de déplacements x 65 % ;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que les dépenses admissibles au PSTA engagées par la MRC s'élèveront à 96 950 \$ en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités du PSTA au sujet des déplacements hors territoire, il est estimé que la MRC pourrait recevoir 4 010,50 \$ pour le total de ces déplacements par le service de transport adapté en 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour le service de transport adapté, le revenu de la part des usagers en 2024 est estimé à 3 430 \$;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du PSTA - Volet 1, une résolution doit être adoptée afin de formuler une demande d'aide financière au programme ;

Il est proposé par François Parenteau  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE DEMANDER au ministère des Transports et la Mobilité durable une aide financière de contribution de base dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté - Volet 1 pour le volet du transport adapté du service Mobilibus pour l'année 2024.

D'AJOUTER à cette demande de contribution de base une allocation supplémentaire pour les déplacements hors territoire au montant de 4 010,50 \$ pour l'année 2024.

DE CONFIRMER au ministère des Transports et la Mobilité durable, l'engagement de la MRC de Drummond à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence, et ce, pour un montant minimal de 19 390 \$ correspondant à 20 % des dépenses admissibles, tel que prescrit par le Programme de subvention au transport adapté.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et nom de la MRC de Drummond, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

### 9.10.3) CONTRAT DE TRANSPORTEUR / AUTORISATION

*MRC13790/08/24*

CONSIDÉRANT QU'en mars 2023, la MRC de Drummond a conclu une entente de délégation de compétence de la part de 17 municipalités sur son territoire en matière de transport collectif et adapté en vigueur jusqu'au 31 juillet 2027;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'appel d'offres public publié sur le Système d'appel d'offres électronique (SEAO) le 22 mars 2023 visant à établir une entente avec un fournisseur de services de transport collectif et adapté, la MRC n'avait reçu aucune soumission lors de sa fermeture le 20 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'affichage d'un avis d'intention à cet effet sur SEAO, un contrat de gré à gré avec l'entreprise Taxi Central pour le projet pilote du service de transport collectif et adapté Mobilibus de la MRC a été conclu en septembre 2023 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 (MRC13488/09/23);

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la MRC de mettre fin à cette entente, au besoin;

CONSIDÉRANT QUE le service Mobilibus de la MRC est en opération depuis le 10 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de Mobilibus est considéré comme étant concluant après étude des statistiques du service pour la période du 10 janvier au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de conclure un contrat afin d'assurer le fonctionnement du service Mobilibus sur la durée totale restante de la délégation de compétence en transport collectif et transport adapté de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 1 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* permet à la MRC d'octroyer de gré à gré un contrat pour la fourniture de services pour lequel un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Québec ou l'un de ses organismes;

CONSIDÉRANT QUE le service souhaité pour Mobilibus est de type taxi, service pour lequel le prix (« taximètre ») est déjà fixé et approuvé par un organisme du gouvernement du Québec, soit la Commission des transports du Québec (CTQ);

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la MRC souhaite signer un contrat avec l'entreprise Taxi Central pour la fourniture de services de transporteur pour le service de transport collectif et adapté Mobilibus pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 juillet 2027;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu copie du projet de contrat avant la séance du 14 août 2024;

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par Nathacha Tessier  
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution MRC13752/06/24 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour les services d'un transporteur avec véhicules pour le transport collectif et adapté Mobilibus.

D'AUTORISER la signature d'un contrat de gré à gré pour la fourniture de services de transporteur de type taxi avec facturation au taximètre avec l'entreprise Taxi Central pour le service de transport collectif et adapté de la MRC de Drummond, Mobilibus, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 juillet 2027.

DE RÉSILIER l'entente de fourniture de services de transporteur avec l'entreprise Taxi Central pour le projet pilote du service Mobilibus en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, et ce au 31 août 2024.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, le contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 juillet 2027 avec l'entreprise Taxi Central et tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9.10.4) CSSDC / TRANSPORT COLLECTIF DRUMMOND / FIN D'ENTENTE

*MRC13791/08/24*

CONSIDÉRANT QU'en 2005, la MRC de Drummond a signé une entente avec le Centre de services scolaires des Chênes (CSSDC) permettant aux citoyen(ne)s de la région d'accéder aux véhicules du transport scolaire pour se déplacer selon certaines conditions (service « Transport collectif Drummond »);

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage du service Transport collectif Drummond est à la baisse depuis 2019 :

ANNÉE	VENTE DE BILLETS	REVENUS DES USAGERS
2019	6 254	15 780 \$
2020	806	4 433 \$
2021	0	0 \$
2022	91	501 \$
2023	775	4 614 \$

CONSIDÉRANT le lancement du nouveau service de transport collectif et adapté « Mobilibus » de la MRC, en fonction depuis le 10 janvier 2024, dont l'achalandage dépasse maintenant 500 embarquements par mois;

CONSIDÉRANT QUE le service Mobilibus offre plus de flexibilité au niveau des horaires et des règlements, qu'il demeure dans la même gamme de prix pour les usagers et qu'il est moins restrictif et contraignant pour les usagers que le service Transport collectif Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau service Mobilibus est en mesure de fournir les déplacements en transport collectif encore fournis par le service Transport collectif Drummond;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers du service Transport collectif Drummond sont maintenant des usagers du nouveau service Mobilibus;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'avoir deux services de transport collectif dans la MRC pourrait susciter de la confusion chez les usagers;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consacrées au service Transport collectif Drummond pourraient être affectées au service Mobilibus;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec le CSSDC a eu lieu le 18 juin 2024, suivie d'une réponse reçue par courriel le 2 juillet 2024;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Luce Daneau  
ET RÉSOLU

DE METTRE FIN à l'entente avec le Centre de services scolaire des Chênes concernant le service Transport collectif Drummond au 31 décembre 2024.





Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à la résiliation du protocole d'entente au sujet de Transport collectif Drummond.

DE PRÉVOIR les communications nécessaires pour favoriser la transition entre le service Transport collectif Drummond et Mobilibus.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Centre de services scolaire des Chênes.

ADOPTÉE

**10. SÉCURITÉ INCENDIE**

**10.1) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE  
RÉVISÉ / ADOPTION**

*MRC13792/08/24*

CONSIDÉRANT QUE, suite à la révision de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté un projet de SCRI révisé en septembre 2023 (*MRC13491/09/23*) et que ledit projet fut ensuite transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'analyse du MSP, ce dernier a proposé à la MRC des modifications jugées nécessaires, que les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec les intervenants(e)s concerné(e)s et que les protocoles de déploiement dès l'appel initial pour respecter la force de frappe exigée ont été entérinés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté son projet corrigé de SCRI révisé lors de sa séance du 13 mars 2024 (*MRC13666/03/24*) et a transmis ce dernier, accompagné de tous les documents prescrits, au MSP afin d'obtenir l'attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'analyse du ministère, ce dernier a attesté sa conformité le 10 juillet 2024 et a transmis, le 11 juillet, l'attestation de conformité aux Orientations du ministre de la Sécurité publique du SCRI révisé à la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit adopter, sans modification, le SCRI révisé, incluant son plan de mise en œuvre, avant le 90<sup>e</sup> jour suivant la réception de l'attestation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation accompagné d'une copie du schéma révisé pour adoption a été transmis aux membres du conseil tel que prescrit par l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QU'un avis indiquant que le SCRI révisé entrera en vigueur le 16 septembre 2024 sera publié conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est proposé par Éric Émond  
Appuyé par Gilles Beauregard  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'ADOPTER le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) révisé de la MRC de Drummond, sans modification, incluant son plan de mise en œuvre.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

QUE le SCRI révisé entre en vigueur le 16 septembre 2024.

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme du SCRI révisé, incluant son plan de mise en œuvre, au ministère de la Sécurité publique, aux municipalités de la MRC ainsi qu'aux autorités régionales limitrophes.

ADOPTÉE

10.2) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
ANNÉE 11 (2023) / ADOPTION

*MRC13793/08/24*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice de l'année précédente ainsi que les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités de janvier à décembre 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par Jean-Guy Hébert  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 11 (2023).

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique une copie du Rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie année 11 (2023) de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

10.3) SOMUM / RENOUELEMENT DES SERVICES 2024-2025 /  
AUTORISATION

*MRC13794/08/24*

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOMUM offre un service de logiciel de communications automatisées aux citoyen(ne)s, notamment en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur jusqu'au 30 septembre 2024 entre la MRC et l'entreprise SOMUM permettant une économie de coûts pour les municipalités du territoire bénéficiant du service;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente afin d'assurer la continuité du service et permettre l'économie de coûts aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT l'offre de services #SO-2024729-86 de SOMUM du 29 juillet 2024 au montant total de 13 775,92 \$ (taxes en sus) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOMUM facturera directement les municipalités faisant usage du service;

Il est proposé par Stéphane Dionne  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services #SO-2024729-86 de SOMUM du 29 juillet 2024 au montant total de 13 775,92 \$ (taxes en sus) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025.

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au et nom de la MRC toute documentation pertinente en ce sens.

ADOPTÉE

## **11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL**

### **11.1) COMITÉ MADA / RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Le rapport d'activités du comité MADA ayant eu lieu le 4 juillet 2024 est déposé. Madame Sylvie Laval en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

### **11.2) MADA / RÉSUMÉ DES PROJETS À VENIR**

Un résumé des projets à venir dans le cadre des plans d'action MADA est présenté aux membres pour information. Il n'y a aucune question.

### **11.3) MADA / PROGRAMME CIRCONFLEXE POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ADAPTÉS AUX AÎNÉ(E)S / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION**

*MRC13795/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le projet Circonflexe – prêt-pour-bouger du gouvernement du Québec et du Réseau des Unités régionales de loisirs et de sports (RURLS), offre un programme de prêt d'équipement de toutes sortes visant à améliorer la vie des gens en leur permettant de bouger, et ce peu importe leur statut social ou leur condition;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer une centrale mobile de prêt d'équipements sportifs d'une valeur approximative de 9 950 \$ pour rendre accessible la pratique d'activités physique pour les citoyens des municipalités participantes de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités du programme, la valeur du projet doit être de moins de 10 000 \$ et que la participation financière de la MRC se situe à 15 % du projet et peut être compensée par des dépenses admissibles, telles que les ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aîné(e)s au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs de son plan d'action MADA et des plans d'action MADA des 16 municipalités participantes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Drummond à développer une programmation d'activités adaptée, favorisant les saines habitudes de vie pour les aîné(e)s du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action MADA 2022-2025 de la MRC de Drummond vise à soutenir le déploiement des programmes de loisirs offerts sur le territoire;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Sylvie Laval  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Circonflexe du gouvernement du Québec, en collaboration avec Loisir Sport Centre-du-Québec, afin de développer une centrale mobile de prêt d'équipements sportifs d'une valeur approximative de 9 950 \$.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11.4) MADA / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX  
HORIZONS / AUTORISATION

*MRC13796/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a émis un appel de propositions 2024-2025 pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), visant à habiliter les aîné(e)s dans leur communauté et à contribuer à l'amélioration de leur santé et leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le montant admissible au programme PNHA est de 25 000 \$ par projet sur une période de 1 an, sans besoin de contribution de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) de la MRC de Drummond collabore au développement d'un projet de séances d'information, sous forme de cafés-causeries, dans le but de faire connaître toutes les organisations qui œuvrent dans leur milieu pour l'amélioration du bien-être des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité, afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs des plans d'action MADA des 16 municipalités participantes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC à développer un projet collectif avec les 16 municipalités participantes à la démarche MADA, permettant d'aller à la rencontre des aîné(e)s dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action MADA 2022-2025 de la MRC de Drummond vise notamment à renforcer le sentiment de sécurité et à intervenir sur la prévention en matière de santé;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettrait d'offrir un goûter (brunch) et d'acheter des produits locaux à offrir en prix aux aîné(e)s présent(e)s à ces activités;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Sylvie Laval  
Appuyé par Luce Daneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 24 999 \$ au programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés pour la tenue de 16 séances d'information, sous forme de cafés-causeries dans les municipalités participantes.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

11.5) COMITÉ FASO / RAPPORT D'ACTIVITÉS

Point retiré.

**12. RESSOURCES HUMAINES**

12.1) DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES  
SERVICES CLIENTS / EMBAUCHE

*MRC13797/08/24*

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'affichage du poste de direction du Service des ressources humaines et des services clients (*MRC13714/05/24*);

CONSIDÉRANT les entrevues qui ont eu lieu les 3 et 10 juillet 2024 et la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche de Christine Houle pour occuper les fonctions de directrice du Service des ressources humaines et des services clients dès le 19 août 2024 en respect du contrat à être signé avec la MRC de Drummond et des politiques applicables.

ADOPTÉE

12.2) CONSEILLER(ÈRE) EN ENVIRONNEMENT ET EN ADAPTATION AUX  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES / AFFICHAGE DE POSTE /  
AUTORISATION

*MRC13798/08/24*

CONSIDÉRANT le départ de la conseillère en environnement et en adaptation aux changements climatiques le 26 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir ledit poste;

Il est proposé par François Fréchette  
Appuyé par Gilles Beauregard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'affichage du poste actuellement intitulé conseiller(ère) en environnement et en adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à la formation du comité de sélection pour procéder à des entrevues.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

### 13. CORRESPONDANCE

#### 13.1) Liste de correspondance

3 juin 2024	Ministère de la Culture et des Communications / Lettre réponse – avis de démolition – 155-159, rue Loring, Drummondville.
6 juin 2024	Association pulmonaire du Québec / Mobilisation des municipalités pour une réduction de l’herbe à poux.
7 juin 2024	Commission de la toponymie / Décisions de la Commission de la toponymie / Officialisation de deux noms pour la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village.
7 juin 2024	Municipalité de Saint-Pie-de-Guire / Nomination d’inspectrices adjointes – Travaux de caractérisation des bandes riveraines.
11 juin 2024	FQM / Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) transmise à M. Christian Overbeek, président des Producteurs de grains du Québec, concernant l’entretien des cours d’eau.
14 juin 2024	DHC Avocats / Conférence sur les nouveaux pouvoirs en matière de logements.
20 juin 2024	Saint-Majorique-de-Grantham / 1 <sup>er</sup> projet de règlement 635-24.
25 juin 2024	MRC des Maskoutains / Adoption du Plan régional sur les milieux naturels (PRMN).
25 juin 2024	Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac / Modernisation de la réglementation en milieux hydriques et de l’encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et la délimitation des zones inondables : demande de rencontre d’information entre les citoyens et les représentants du ministère de l’environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs.
26 juin 2024	MAMH / Accusé de réception règlement MRC-945.
27 juin 2024	FQM / Offre de tarifs préférentiels pour l’achat et l’installation de luminaires de rues aux DEL.
27 juin 2024	MRC d’Arthabaska / Projet de PGMR adopté et rapport de consultation publique.
28 juin 2024	MAMH / Avis de conformité règlement MRC-945.
3 juillet 2024	MAMH / Accusé de réception du projet de règlement MRC-960.
4 juillet 2024	MAMH / Nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) / Demande de révision du schéma d’aménagement et de développement (SAD).
8 juillet 2024	Saint-Edmond-de-Grantham / Adoption du projet d’aménagement d’ensemble – Matricule 6882-36-2129.
11 juillet 2024	MSP / Attestation de conformité du Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Drummond



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

11 juillet 2024	MAMH / Projet Signature / Confirmation du deuxième versement 2023-2024 et du premier versement 2024-2025.
11 juillet 2024	EEQ / Signature d'une première série de contrats avec des centres de tri du Québec.
12 juillet 2024	MRC de Drummond / Lettre de félicitations transmise à monsieur Daniel Lagueux.
15 juillet 2024	Saint-Pie-de-Guire / Règlement 24-729.
16 juillet 2024	RIM / Stratégie de développement des mobilités innovantes – Le gouvernement lance une consultation publique pour poursuivre son travail sur les mobilités innovantes.
26 juillet 2024	MSP / Réponse à la Ville de Drummondville / Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Projet de caserne.
6 août 2024	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec / Certificats médicaux, formulaires d'assurance, d'assignation temporaire ou justification d'absence / Conseils pour les employeurs.
7 août 2024	Connexion-U / 2 <sup>e</sup> rencontre avec les municipalités MOBILISATION DES JARDINS / Demande de transmission de la liste des impacts concrets sur les collectivités causés par la disparition des guichets et points de services.

#### 14. DIVERS

Monsieur Jean-Guy Hébert tient à remercier les membres du conseil pour la participation de leur municipalité au Tournoi de golf 2024 au profit des P'tites boîtes à lunch. Un montant record d'environ 67 000 \$ fut amassé. Les membres du conseil soulignent également l'implication de Monsieur Hébert comme président de l'événement.

#### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à se nommer et à poser leur question à tour de rôle.

- Monsieur Richard Langelier désire connaître le pourcentage de la population rejoint lors du sondage sur les énergies renouvelables ainsi que sur l'avancement de l'étude. La préfète répond aux questions. Les personnes présentes sont également informées que le dépôt du rapport aura lieu le 11 septembre prochain.

- Monsieur Jean Falaise dépose un document à l'intention des membres du comité sur les énergies renouvelables. Monsieur Falaise est informé que le document sera transmis tel que demandé.

- Madame Berthe Tessier demande notamment si l'entente avec WM Québec inc. correspond au décret du gouvernement. La directrice générale répond.

#### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

*MRC13799/08/24*

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par François Fréchette



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 15.

---

Line Fréchette  
Préfète

---

Christine Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière